

Offre de formation CAP 1 an dans l'académie de Créteil

Dpt	CAP 1 an /Spécialités	Etablissement	Ville	Public sans diplôme ¹ et/ou sans qualification ²
77	1CAP1 CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES	GEORGES CORMIER	COULOMMIERS	Sans qualification (bac GT) ou avec une qualification professionnelle que le CAP compléterait + nécessité d'avoir 18 ans et le permis B
77	1CAP1 EEMPL.VENTE: PRDTS EQUIP.COURANT	ANTONIN CARÊME	SAVIGNY LE TEMPLE	Sans diplôme
77	1CAP1 AGENT DE SECURITE	JOLIOT CURIE	DAMMARIE LES LYS CEDEX	Sans diplôme
93	1CAP1 SERRURIER METALLIER	APPLICATION DE L ENNA	SAINT DENIS	Sans diplôme
93	1CAP1 COIFFURE	SABATIER	BOBIGNY	Sans diplôme
93	1CAP1 PEINTURE EN CARROSSERIE	JOSEPH CUGNOT	NEUILLY SUR MARNE	Sans diplôme
93	1CAP1 PETITE ENFANCE	LUCIE AUBRAC	PANTIN	Sans diplôme
93	1CAP1 PREP. ET REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES	VOILLAUME	AULNAY SOUS BOIS	Sans diplôme
94	1CAP1 EBENISTE	JACQUES BREL	CHOISY LE ROI	Sans qualification ou sans diplôme
94	1CAP1 COIFFURE	ARMAND GUILLAUMIN	ORLY	Sans diplôme ou sans qualification
94	1CAP1 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	ARMAND GUILLAUMIN	ORLY	Sans diplôme ou sans qualification
94	1CAP1 METIERS MODE CHAPELIER-MODISTE	LA SOURCE	NOGENT SUR MARNE	Sans qualification (bac GT) + compétences en couture
94	1CAP1 MAINT. BATIMENTS DE COLLECT.	CHAMPLAIN	CHENNEVIERES SUR MARNE	Sans diplôme
94	1CAP1 PREP. ET REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES	JEAN MACE	VITRY SUR SEINE	Sans diplôme
94	1CAP1 EMPLOYE DE VENTE SPEC : SERVIC.CLIENTELE	CAMILLE CLAUDEL	VITRY SUR SEINE	Sans diplôme ³

¹ Les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortant du système éducatif sans aucun diplôme (ou uniquement le DNB) bénéficient un droit d'accès à une formation qualifiante d'une durée d'un an sous statut scolaire, d'apprenti ou de stagiaire de la formation continue (éventuellement renouvelable en fonction de la durée nécessaire pour accéder

² Les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortant du système éducatif avec un diplôme mais sans qualification professionnelle (bacheliers généraux, éventuellement technologiques, pouvant être engagés dans des études supérieures) bénéficient d'un droit à une formation professionnelle dans le cadre scolaire dans la limite des places disponible